

Non à la répression de la grève climat !

Amnistie pour les accusées et accusés de la Treille !



25 personnes ayant participé à la grève pour le climat du 15 mars 2019 à Genève sont accusées par la police de « refus d'obtempérer » et ont reçu des amendes pour un montant total de 13'000.- pour avoir voulu porter une lettre de doléances au Conseil d'Etat genevois. Parmi elles, 6 personnes mineures ont été acquittées d'office et 5 n'ont malheureusement pas pu faire recours pour diverses raisons. Au total, 14 personnes ont contesté cette amende, la date n'est pas encore connue mais un procès va bientôt se tenir au Tribunal de police. C'est le moment de se battre pour nos droits !

Le Conseil d'Etat contre la grève du climat

Après une première marche entre la Place Neuve et l'ONU le 18 janvier, le comité genevois d'organisation de la grève du climat a négocié avec la police un autre parcours afin de passer devant l'Hôtel de Ville. L'objectif était de présenter une lettre de doléances au Conseil d'Etat concernant sa politique de soutien aux destructeurs du climat. La proposition était tout à fait banale puisque de nombreuses manifestations ont lieu chaque année devant ce bâtiment. Cette demande a dans un premier temps été acceptée par la police mais elle a été retirée le jour même sans aucun argument valable alors que le cortège était déjà en route. Or, le mot avait déjà circulé depuis plusieurs jours et bon nombre d'élèves estimaient que cette initiative était légitime face à un gouvernement genevois qui fait davantage parler de lui pour ses soucis de probité interne plutôt que pour son action décidée contre le réchauffement climatique.

Que s'est-il passé sur la Treille ?

Après être passés sur la Place Neuve, quelques dizaines de jeunes ont voulu s'approcher de la Vieille Ville pour amener leurs revendications au Conseil d'Etat. Ils et elles ont alors emprunté la promenade de la Treille (une rue piétonne, il faut le signaler) mais une escouade de policiers anti-émeute s'est rapidement interposée. Le dialogue a été impossible et la police a repoussé physiquement les grévistes, suscitant une vague de désapprobation dans l'assemblée. En outre, le chahut suscité par les forces de l'ordre a rameuté de nombreux badauds qui voulaient comprendre ce qu'il se passait. Le cortège étant bloqué sur la Treille, tout le monde s'est assis par terre pendant un peu plus d'une heure en guise de protestation et un pic-nic improvisé a eu lieu avec des invendus de boulangerie. Cette situation était de toute évidence d'une grande dangerosité pour la police qui décida d'arrêter arbitrairement une vingtaine de personnes. Comme expliqué plus haut, les élèves de moins de 18 ans ont été amnistiés par le Tribunal des mineurs, mais 14 personnes adultes ont fait opposition à cette amende, la grève pour le climat va donc se retrouver prochainement devant les tribunaux.

Un rapport de police au ras des pâquerettes

Le rapport de police daté du 6 juin sur lequel se base l'accusation est une vaste blague qui impute à une poignée de personnes la manipulation des manifestants présents ce jour-là ! Extrait choisi : « Il sied de préciser que la mouvance de gauche ou extrême gauche était présente aux avant-postes. Elle incitait les autres manifestants en leur donnant des indications ». Bigre, ces marionnettistes de la « mouvance de gauche » sont vraiment machiavéliques, peut-être même qu'ils mangent les enfants après les avoir incités à s'asseoir par terre. Dans la tête de l'auteur du rapport, c'est comme si les manifestantes et manifestants n'étaient pas assez grands pour savoir par elles et eux-mêmes ce qu'il est légitime de faire pour lutter contre le changement climatique ! Plus loin, le rapport explique avoir amendé 4 personnes qui n'ont

pourtant pas été contrôlées par la police ce jour-là. Comment est-ce possible ? L'auteur du rapport explique qu'elles ont été « reconnues » par les « collègues de la BRIC » [acronyme de la brigade de police politique cantonale]. Pourquoi ont-elles été ciblées particulièrement ? Le rapport nous dit que c'est parce qu'elles « participent régulièrement à des manifestations et sont actifs sur les réseaux sociaux ». Des chefs d'accusation particulièrement graves qui en disent long sur le peu de respect que ces gens-là accordent aux libertés d'opinion et d'expression.

La solidarité est nécessaire

En distribuant des amendes à tout va, l'Etat veut séparer les « bons » militants des « mauvais », mais cette manœuvre ne prendra pas avec nous ! Si le mouvement contre le changement climatique ne doit pas s'arrêter de sitôt, il importe aussi d'être solidaires lorsque la répression étatique pointe le bout de son (vilain) nez. Ce procès ne doit pas être celui des grévistes pour le climat mais celui du Conseil d'Etat !

La date du procès sera bientôt connue, soyez prêtes et prêts à vous mobiliser !

Les actualités seront publiées sur [renverse.co](https://www.renverse.co) et la page Facebook « Grève du climat - Genève »

collectif la Treille parle
Contact: latreilleparle@protonmail.ch

Genève, le 19 novembre 2019.